

Plan Local d'Urbanisme VILLY-LE-BOUVERET

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan de zonage

PLAN N°3-2a	PROCEDURES Elaboration approuvée le 17.10.2019 Modification simplifiée n°1 approuvée le
ECHELLE 1/2500 Mise au point	
CONCEPTION Territoires demain	B.E. DESSIN TECTA
FOND CADASTRAL Cadastrre data.gov Cadastrre avril 2024	MISE A JOUR DU BATI
Systeme de projection : Lambert 93	



ZONAGE

ZONES URBAINES

- Uhc - Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- Uhh - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- Uhh1 - Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement
- Ue - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêts collectifs

ZONES NON URBAINISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

- AUhc-oap1 - Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- AUhc-oap2 - Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

ZONES AGRICOLES

- A - Zone agricole
- Aj - Secteur agricole à vocation de jardin partagé

ZONES NATURELLES

- N - Zone naturelle protégée
- Ne - Secteur équipé à caractère naturel dominant

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- 1 Numéro de l'emplacement réservé (voir liste)

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

Périmètre de mixité sociale

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU

STECAL : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée

STECAL 1 : Gestion d'une activité touristique

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU

→ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

LISTE DES EMBLEMENTS RESERVES

N°ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'un chemin piétonnier	440 m²	Commune
2	Aménagement d'un chemin piétonnier	487 m²	Commune
3	Extension des équipements	2000 m²	Commune

